



REGLEMENT DE LA COUPE JEUNES DU LOT ET GARONNE

La coupe Jeunes de Badminton du Lot et Garonne a pour objectif de regrouper le maximum d'équipes issues de l'ensemble des clubs du Lot et Garonne affiliés à la Fédération Française de Badminton. La coupe se déroule sur 1 week-end : Samedi 24 mai 2025 & Dimanche 25 mai 2025

Article 1 *Organisation générale - conditions*

La coupe Jeunes de Badminton du Lot et Garonne regroupe des équipes des clubs affiliés au comité départemental de Badminton du Lot et Garonne. Selon le nombre d'équipe inscrite il y aura une ou deux divisions.

Suivants le nombre d'équipes inscrites le comité départemental de Badminton du Lot et Garonne se laisse le droit d'ajouter une équipe ou supprimer une équipe dans chaque division pour la bonne tenue de la compétition.

Article 2 *Inscription des équipes*

Les clubs ont **jusqu'au 4 mai 2025** pour inscrire les équipes à la coupe. Aucune équipe ne sera acceptée entre deux journées ni après cette date.

Chaque club devra nommer sur le bulletin d'inscription un ou une capitaine d'équipe.

Il est possible pour un club d'inscrire plusieurs équipe (l'équipe nommé 1 devra être plus forte au CPPPH que les équipes suivantes).

Article 3 *Composition des équipes*

Toutes les équipes devront au minimum :

- 1 Joueur Poussins
- 2 Joueurs Benjamins
- 2 Joueuses Benjamine ou Minines
- 2 Joueurs Minimes
- 2 Joueurs Cadets ou Junior
- 2 Joueuses Cadets ou Junior

Toutes les joueurs / joueuses doivent être licenciés la semaine précédente ladite journée de compétition.

Article 4 *Droits d'engagements*

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que l'imprimé type d'inscription pour cette compétition. L'inscription d'une équipe s'élève à 20 €.

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

Article 5 *Accompagnateurs / Responsable d'équipe*

Les équipes doivent être accompagnées d'au moins un responsable majeur nommé par le(s) club(s) et présent les jours de la compétition. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription, celle-ci sera refusée.

Article 6 *Récompenses*

L'équipe vainqueur de chaque poule (« division ») se verra remettre la coupe d'équipe championne du Lot et Garonne.

Article 7 *Déroulement de la compétition*

La capitaine de chaque équipe devra fournir à la table de marque sa composition d'équipe en amont de la rencontre.

Chaque rencontre consiste en 14 matches, à savoir :

Poussins	Benjamin / Minimes	Cadet / Junior
1 Simple Homme	1 Simple Homme Benjamin 1 Simple Homme Minimes 1 Simple Dame Benjamin / Minimes 1 Double Hommes Benjamin / Minimes 1 Double Dames Benjamin / Minimes 1 mixte Benjamin / Minimes	1 Simple Homme Cadet 1 Simple Homme Junior 1 Simple Dame Cadet / Junior 1 Double Hommes Cadet / Junior 1 Double Dames Cadet / Junior 1 mixte Cadet / Junior

Un joueur ne peut disputer plus de deux matchs lors d'une même rencontre.

La composition des équipes peut être notée sur 2 feuilles séparées (de façon qu'aucune équipe ne connaisse la composition adverse au moment de faire la sienne), qui seront remises à l'officiel.

L'officiel ou un des deux capitaines notera alors les noms des joueurs/joueuses sur la feuille de rencontre.

Article 8 *Forfaits*

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match 21-0 / 21-0.

Article 9 *Arbitrage*

Tous les matchs seront en auto-arbitrage sauf sur demande d'un joueur au Juge-arbitre ou à l'appréciation du Juge arbitre.

Article 10 *Déroulement d'une rencontre*

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres.

Le briefing du juge-arbitre avec les responsables d'équipes à lieu 40 min avant le début des rencontres.

Le responsable de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 30 min avant le début de chaque rencontre. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs pointés dans le gymnase 40 min avant le début des rencontres.

L'ordre des matchs est établi par la table de marque en accord avec les capitaines. Le juge-arbitre peut changer l'ordre des matchs dans l'intérêt de la compétition. La compétition se déroulera sur un maximum de 3 terrains par rencontre, les terrains supplémentaires seront mis en place pour l'échauffement des joueurs.

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.

Article 11 *Calcul des points*

Au cours d'une rencontre, les résultats des matchs sont comptabilisés selon le barème suivant :

- ✔ Un match gagné : 3 points
- ✔ Un match perdu : 1 point
- ✔ Forfait volontaire : -1 point

Sont considérés comme forfait volontaire les matchs non joués par absence de joueur ou défaut de licence.

Article 12 *Classement des divisions*

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- ✔ Victoire : 3 points
- ✔ Défaite : 1 point
- ✔ Forfait d'équipe : 0 point

Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander à la Commission Discipline de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Article 12 *Volants*

Les volants sont à la charge des joueurs. Pour les joueurs non classés : utilisation de volants plastiques. En cas de litige entre les joueurs, le volant officiel sera le Mavis 600.

Pour les joueurs classés : utilisation de volants plumes homologués par la Fédération Française de Badminton. En cas de litige, le juge arbitre imposera le volant officiel de la coupe RSL A9.

Article 13 *Saisie des résultats*

Le GEO aura la charge de la saisie des résultats et la transmission à la Fédération Française de Badminton.